AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -4-4-66 489113

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU VAL DE LOIRE ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE ATLANTIQUE, SARTHE, INDRE & LOIRE, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars. - ANGERS

C. C. P. Nantes 86-04-02

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

SUPPLEMENT N° 3 AU BULLETIN N° 66 DE MARS 1966 - INDRE-ET-LOIRE - MAINE-ET-LOIRE - VENDEE VIENNE - LOIRE-ATLANTIQUE - DEUX-SEVRES (y compris la région de la Gâtine).......... P 14

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER - Les récentes pluies ont pu localement diminuer l'efficacité des traitements. Les ascospores de tavelure sont toujours très nombreuses et le stade actuel des arbres est très sensible. En conséquence :

- sur les variétés à débourrement précoce (type Passe-Crassane), terminer d'urgence le traitement conseillé dans la note du 24 mars. Dans les vergers où ce traitement a été exécuté avant les pluies des 26 et 27 mars, le renouveler dès que possible s'il a été éliminé par ces pluies.
- sur les variétés à débourrement plus tardif (type William's) traitées conformément à la note du 21 mars, effectuer une nouvelle application dès réception de cette note.

Dans les vergers de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, effectuer immédiatement un nouveau traitement, les pluies ayant lessivé l'application conseillée dans la note du 21 mars.

TAVELURE DU POMMIER - La situation est identique à celle qui existe pour la tavelure du poirier.

- sur les variétés à débourrement précoce (type Belle de Boskoop, Borowitsky), terminer d'urgence le traitement conseillé dans la note du 24 mars. Dans les vergers où ce traitement a été exécuté avant les pluies des 26 et 27 mars, le renouveler dès que possible s'il a été éliminé par ces pluies.
- Sur les variétés à débourrement moyen (type Golden), renouveler le traitement dès réception de cette note, uniquement dans le cas où il aurait été éliminé par les récentes pluies.

Dans les vergers de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, les pluies des 26 et 27 mars ont enlevé toute leur efficacité au traitement conseillé dans la note du 24 mars. En conséquence, dans les vergers en forme basse et dans les vergers de Reinette Clochard en forme haute tige traités avant les pluies des 26 et 27 mars, effectuer immédiatement un nouveau traitement. Dans les vergers qui n'auraient pu être traités avant ces pluies, conformément aux indications de la note du 24 mars, exécuter également un traitement immédiat.

INFORMATIONS

OIDIUM DU POMMIER - Sur les variétés sensibles, ajouter un produit homologué à la bouillie anti-tavelure.

HOPLOCAMPE DU POIRIER ET DU PRUNIER - Il est rappelé que dans les vergers contaminés l'année dernière, un traitement insecticide doit être exécuté lors de la chute des pétales.

PROTECTION DES ABEILLES

Il est rappelé que seuls les produits suivants sont autorisés pendant la floraison des arbres : Roténone, Pyréthrine, Diéthion, Endosulfan, Toxaphène, Polychlorocamphane, Dichlorophényltrichloréthanol, Thioquinox.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : J. DIXMERAS.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles : R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

TIRAGE DU 29 MARS 1966 - 3.100 EXEMPLAIRES.

Imprimerie de la Station d'ANGERS - *Directeur-gérant : L. BOUYX*

19